Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-514279843-20261005-2026-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-six, le lundi 05 octobre à 09h45, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive, Place Jean Charbonnel, 19100 BRIVE - salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 septembre 2026.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Jean-Luc **SOUQUIERES**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Madame Alexandra **DOUSSAUD**, Conseillère Communautaire
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Départemental
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente
CAUVALDOR : Monsieur Jean-Claude **FOUCHE**, Président (suppléant de M. GINESTE)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice- Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :	**2026-23 _ Proposition de modification du guide tarifaire 2026 : création d'une nouvelle de rubrique de recettes**
RAPPORTEUR :	**Monsieur Julien BOUNIE, Président**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'insérer une nouvelle rubrique dans le guide tarifaire annuel, dans le chapitre des « Autres redevances ».

Afin d'améliorer la visibilité des aéroclubs, écoles de pilotage et sociétés installées sur la plateforme, bénéficiaires d'une AOT, il est envisagé de proposer 2 formules :

- pour les nouveaux basés, un pack installation « nouveaux arrivants » qui comprend :
 - 1 emplacement pour la pose d'un panneau publicitaire d'une surface de 2 m²
 - Présence sur le site web de l'aéroport dans la rubrique « Espace Pro » avec présentation, coordonnées et lien vers le site web
 - Publicité sur les réseaux sociaux de l'aéroport : Facebook, Instagram et LinkedIn à raison de 6 post par an
 - Publicité sur les écrans de l'aérogare a minima 6 mois de l'année

 Le tarif proposé varie de 300,00 € pour une association à but non lucratif à 600,00 € HT pour les entreprises privées

- En option, un pack visibilité, comprenant :
 - Présence sur le site web de l'aéroport dans la rubrique « Espace Pro » avec présentation, coordonnées et lien vers le site web
 - Publicité sur les réseaux sociaux de l'aéroport : Facebook, Instagram et LinkedIn à raison de 6 post par an
 - Publicité sur les écrans de l'aérogare a minima 6 mois de l'année

 Le tarif proposé varie de 200,00 € pour une association à but non lucratif à 400,00 € HT pour les entreprises privées

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

Cette proposition est soumise au vote.

Nombre de membres en exercice :	8	**Adopté à l'unanimité**
Nombre de membres présents :	7	
Nombre de suffrages exprimés :	7	
Votes : Pour :	7	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 05/10/2026
Publiée et notifiée le 05/10/2026
Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.